

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2022/10****ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 25 MAI 2022****APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX :
BUDGET EXECUTE ET COMPTES ANNUELS 2021
DE LA CCI SAONE ET LOIRE***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt deux, le 25 mai, s'est tenue, la deuxième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Bourgogne Franche-Comté, représentant Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 30
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 16

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Pascal DENIS – Anne-Lise FRESARD – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT.

Membres Titulaires excusés :

- Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Thierry ANDRE – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Bernadette DE SAINT JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Pierre PETITJEAN – Dominique POURCELLY – Michaël RENAUD – Carole THUEL – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le montant du budget exécuté 2021 de la CCI de Saône et Loire s'élève à 20.703.696 € et fait ressortir un bénéfice de 872.932 € au niveau du résultat de fonctionnement. Le résultat budgétaire est excédentaire de 1.215.920 €. Le montant du bilan s'élève à 48.635.815 €.

Les montants de chaque service budgétaire et les comptes annuels figurent dans le livret « Budget Exécuté 2021 » envoyé avant l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.

Les explications concernant ces montants sont données lors de l'Assemblée Générale.

Le budget exécuté et les compte annuels ont été présentés lors du Bureau qui s'est tenu le 27 avril 2022, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 18 mai 2022.

A l'issue de ses contrôles, le Commissaire aux Comptes, la société K.P.M.G., a validé les comptes annuels de la CCI et présenté son rapport annuel, lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants des budgets exécutés des services budgétaires (Service Général – Service Formation – Service Portuaire APROPORT - Service Aménagements – Service Divers) et des comptes annuels 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire,

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ces budgets exécutés et comptes annuels,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau réuni le 27 avril 2022,

CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances réunie le 18 mai 2022,

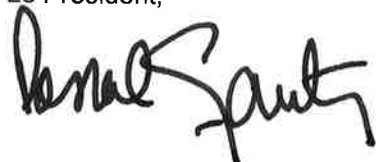
CONSIDÉRANT le rapport du Commissaire aux Comptes,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** les budgets exécutés des services budgétaires (Service Général – Service Formation – Service Portuaire APROPORT - Service Aménagements – Service Divers) et les comptes annuels 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire,
- **MANDATE** son Président pour transmettre ces comptes annuels et budgets exécutés au Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Fait à Dijon, le 25 mai 2022
Pour copie conforme

Le Président,



Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,



Stéphanie BOMPAS